

déplacent le long des axes des cours d'eau. C'est par exemple le cas de la truite de lac, qui remonte les affluents pour frayer, ou du castor, qui se disperse d'un cours d'eau à l'autre en passant par les rives du Léman et ses embouchures. Les embouchures sont également des zones privilégiées par leurs particularités physiques, à l'instar de celle de la Venoge, qui est source de dépôts de matériaux meubles (sables, etc.) qui sont essentiels à la survie de toute une série d'échassiers qui fréquentent ces milieux lors de leur passage migratoire (les limicoles).

Tableau 5 : Les secteurs à vocation naturelle prioritaire, avec leurs principales richesses naturelles

ZONES RIVERAINES	
Secteurs	Principales richesses naturelles
les Crénées (Mies)	Une riche zone naturelle abrite des espèces fort rares et menacées (Faucon hobereau, rouge-queue à front blanc. C'est aussi l'une des dernières roselières des rives du Léman
secteur situé entre le Rio de l'Enfer et la Pichette.	Cette zone est la dernière à abriter une communauté de reptiles caractéristique des rives du Léman. La couleuvre vipérine, le reptile le plus menacé de Suisse y conserve sa dernière population importante de Suisse.
secteur des Grangettes (Noville)	Ce secteur exceptionnel et d'importance internationale est traité par le Plan d'affectation cantonal Noville.
EMBOUCHURES	
Secteurs	Principales richesses naturelles
Le Nant de Riond	Zone d'importance comme refuge et couloir de déplacement pour la faune.
le Boiron (Nyon)	Le cours du Boiron possède une importante fonction écologique, notamment pour les déplacements de la faune, le castor y a été signalé.
l'Asse (Nyon)	Par le lien avec l'arrière pays, le cours de l'Asse a également une importante fonction écologique pour les déplacements de la faune.
la Promenthouse (Prangins-Gland)	Zone naturelle de première importance, regroupant outre de grandes surfaces boisées, une diversité de groupements végétaux très rares sur les rives du Léman (site riche en orchidées notamment). Faune très diversifiée, dont le Pic mar, la pie-grièche écorcheur et le martin-pêcheur.
la Dullive (Gland-Dully)	Zone de grande importance pour les déplacements de la faune.
l'Aubonne (Allaman-Buchillon)	Ce secteur abrite une zone alluviale d'importance nationale un site très riche en orchidées. Sur le plan de la faune, le secteur le plus riche après la zone des Grangettes.
le Boiron (Morges)	Site de grande importance sur le plan de la faune des chauves-souris. Le martin-pêcheur y niche. Le secteur est encore propice pour la création de roselières.
la Venoge (Préverenges - Saint-Sulpice)	Embouchure du cours d'eau le plus important du canton sur le plan des déplacements de la faune, notamment du castor. L'embouchure est un secteur de grande importance pour les limicoles.
la Chamberonne (Lausanne)	Zone naturelle aux potentialités importantes, notamment pour les oiseaux d'eau. Présences de plusieurs formations végétales fort rares à l'échelon régional.

Les richesses de la frange terrestre des rives du Léman comprennent aussi des milieux particuliers comme les forêts alluviales, régulièrement inondées, et qui sont les biotopes de notre pays où l'on rencontre une des plus grandes diversités d'espèces de la faune et de la flore, puisque ces milieux abritent par exemple près de 40% des espèces de notre flore.

Mesures de conservation

Les principales mesures découlent de la législation en vigueur et sont donc des principes cadres du plan directeur :

- N1** Maintien et promotion de la diversité des milieux et espèces, ainsi que la fonctionnalité écologique de la rive (fonction de transition entre les milieux aquatiques et terrestres; fonction de liaison spatiale entre les embouchures notamment)
- N2** Assurer la conservation à long terme et la revitalisation de l'interface riveraine naturelle (grèves naturelles et cordon boisé notamment)
- N3** Conserver et restaurer les milieux les plus précieux et les plus sensibles aux influences humaines, en particulier les embouchures
- N4** Assurer la tranquillité des secteurs lacustres les plus sensibles, notamment en les maintenant libres de tout amarrage en pleine eau

Ces mesures s'appliquent plus particulièrement aux grands secteurs homogènes relictuels et de grande valeur biologique comme les embouchures de la Promenthouse et de l'Aubonne par exemple.

La mesure N4 est en vigueur depuis 1985, date à laquelle le Conseil d'Etat a édicté des directives accompagnées d'un plan des secteurs interdits à l'amarrage en pleine eau. Ces zones ont été déterminées en tenant compte des intérêts de la pêche professionnelle et des sites naturels à protéger, avec concentration des amarrages en pleine eau, dans la mesure du possible, au droit des zones urbaines.

Nom du site : **Les Crénées**Site n° : **N 1**

Commune(s) : Mies

Milieu n° :

1

Mesure n° :

M 1

Lieu dit :

Les Crénées

Type de milieu : **Zones humides, plans d'eau**

Valeur :

très élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : bon

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : très élevées

Problèmes / conflits existants :Habitation
Perméabilité entre milieuxProblèmes / conflits potentiels :Habitation
Perméabilité entre milieux
Pollution
Gestion inappropriée
Aménagement z. habitation
Aménagement z. vup
Densification du construitLibellé du groupe de mesures : **Revitalisation du plan d'eau**Type(s) de mesure(s) :mesure d'intervention
mesure de gestionObjectif des mesures :

Restituer la fonctionnalité au plan d'eau

Degré d'urgence : 1

Priorité : 1

Descriptif des mesures :

- Curage du plan d'eau
- Réouverture de l'accès au lac
- Revitalisation de la roselière
- Reconstitution de la frayère

Commentaire :Instances concernées :

SFFN

Compétence pour mise en place :

SFFN